

Mini-guide de rédaction scientifique à destination des étudiantes et étudiants en linguistique

Nicolas Mazziotta, v. 1521, 2021-2024

[<nicolas.mazziotta@uliege.be>](mailto:nicolas.mazziotta@uliege.be)

Résumé. Ce guide de rédaction scientifique a pour objectif d'aider les étudiantes et les étudiants à rédiger leurs travaux le plus clairement possible. Pour ce faire, il est nécessaire d'appliquer des règles d'organisation et de présentation formelle qui rendent explicites la progression et la teneur de l'exposé. Il est également capital que le texte cite ses sources de manière systématique.

Mots-clefs : rédaction scientifique, organisation de l'exposé, présentation matérielle, typographie.

Ce document est un guide de rédaction scientifique. Centré sur des questions de **forme**, il vous indique comment rédiger vos travaux dans le domaine de la linguistique. Il y a certes plusieurs façons de bien exposer ses recherches, et les usages varient dans le temps et selon les disciplines. Dans ce document, j'ai fait le choix de sélectionner certaines conventions, exposées simplement et sans jargon, car je considère qu'apprendre à les respecter est formateur. Notez que rien ne remplace la pratique : ce n'est qu'en appliquant vous-mêmes ces conventions que vous vous améliorerez.

L'exposé qui suit est divisé en plusieurs sections, sur le modèle que je vous expose et que je vous demande d'apprendre à appliquer. Dans la section →1, je présente les enjeux d'une rédaction scientifique claire. La section →2 est consacrée à la structure de l'exposé (structure générale et articulation des idées). La section →3 décrit les règles et conventions de présentation typographique et de composition. Les conventions de présentation des sources sont abordées dans la section →4. La section →5 aborde le péritexte. Le texte s'achève par une conclusion qui synthétise l'ensemble.

Vous observerez que la plupart des titres des sections de ce document comportent un verbe transitif. Cette pratique a pour objectif de vous rappeler de façon récurrente que le travail d'écriture est une pratique active qui implique que la personne qui rédige **réfléchisse** à ce qu'elle est en train de faire. Pour bien commencer cette réflexion, il importe d'en cerner les enjeux.

1 Cerner les enjeux

Quelle est l'utilité d'apprendre à rédiger des documents d'une manière un peu rigide et austère dans un monde qui privilégie souvent le tape-à-l'œil et l'esthétisme ? Indépendamment du fait qu'on peut tout à fait éprouver un plaisir d'ordre esthétique à lire un texte de ce type, il faut souligner les enjeux suivants.

La rédaction scientifique est entièrement destinée à rendre compréhensible des découvertes et des cheminements intellectuels. Un texte scientifique inscrit un certain état de la connaissance sur un support dans le but de transmettre cette dernière. Toute science est en effet **sociale** : elle se construit par l'échange et la discussion, au moyen de textes. Un bon texte scientifique est un texte qui explicite la pensée de son auteur. Un bon texte permet ainsi l'échange et la critique constructive.

Pour écrire de bons textes, les autrices et auteurs essaient autant qu'ils peuvent d'en **faciliter la lecture**. Les contenus scientifiques sont parfois d'un très haut degré d'abstraction et de technicité. Il

est donc essentiel de faire un effort pour que la forme ne rende pas le propos encore plus difficile d'accès. À mon avis, un texte sera d'autant plus facile à lire qu'il se fondera sur les trois principes suivants.

1. **Cohérence.** Du point de vue du contenu, le texte ne se contredira pas, bien entendu. Ce guide est cependant focalisé sur des questions de forme. De ce point de vue, la cohérence se manifeste par une utilisation systématique d'un jeu de conventions orthotypographiques spécifiques et cohérentes, ainsi que par la mobilisation d'éléments formels explicitant le cheminement exposé.
2. **Analyticité.** La pensée est riche et protéiforme. L'intelligence est complexe, les concepts sont interconnectés et les phénomènes ou théories font partie d'environnements multifactoriels. Il est dans la nature des humains de tout percevoir « en bloc » avant de décomposer. Malheureusement, il est extrêmement difficile de transmettre fidèlement des messages de manière synthétique. Pour être certains d'être bien compris, nous devons décomposer notre propos et le présenter progressivement et de façon hiérarchisée. Il est pratiquement toujours difficile, même après des années d'entraînement, de faire rentrer une pensée interconnectée dans une table des matières arborescente. Cela demande un effort intellectuel conséquent, mais c'est un des objectifs de la démarche de rédaction.
3. **Prévisibilité.** Un texte scientifique n'est pas une poésie et n'a pas pour vocation première de faire ressentir des émotions ou à surprendre. Il importe que la personne qui le lit trouve rapidement ses marques et comprenne comment le texte est structuré. Il est capital que l'on puisse suivre la progression du texte sans se demander quelles sont les raisons pour lesquelles on passe du temps à lire telle ou telle section. En conséquence, il faut soigner les transitions et très souvent annoncer ce qui va être exposé avant de passer à l'exposé concret.

Les sections qui suivent sont toutes consacrées à la présentation de moyens éprouvés pour augmenter la cohérence, l'analyticité et la prévisibilité des textes. En premier lieu, je parlerai de ceux qui permettent principalement d'explicitier la structure de l'exposé.

2 Structurer l'exposé

Cette section, qui est la plus développée de toutes, comporte trois sous-sections. Tout d'abord, je présente le plan de référence qui me paraît devoir être appliqué dans la plus grande majorité des cas (→2.1). J'explique ensuite comment articuler les sections entre elles et comment rendre explicite cette articulation (→2.2). Dans la sous-section →2.3, je parle brièvement de la présentation des paragraphes et de la hiérarchie des informations du corps de texte.

2.1 Se conformer au plan de référence

Souvenez-vous : il faut que le lecteur sache pourquoi il est intéressant de vous lire. Votre texte doit donc montrer ce qu'il accomplit. Pour cette raison, le plan ne doit **pas surprendre** le lecteur. La charpente de référence est un peu variable. Toutefois, dans tous les cas, votre texte comportera une introduction, un corps de texte et une conclusion interconnectés.

1. **Introduction.** Dans l'introduction, l'autrice ou l'auteur explicite la question qu'il souhaite traiter. C'est le lieu où il faut expliquer quel est l'objet étudié, quel est le problème et quelle est

la posture méthodologique adoptée. Ces aspects sont souvent détaillés dans la suite du texte. Une bonne introduction comprend toujours un plan de l'exposé et peut éventuellement annoncer la conclusion, ou évoquer les résultats atteints à la fin de l'article.

2. **Corps du texte.** Le plus important à retenir est que le corps du texte doit être structuré en fonction de la problématique traitée. Voici une liste non exhaustive de trois exemples archétypaux :

- *Rapport de lecture.* Un rapport de lecture comprend un résumé du texte lu (éventuellement explicatif). Il est généralement conseillé de ne pas critiquer le texte en même temps qu'on en fait l'exposé. Le résumé est accompagné d'éléments de contextualisation (avant ou après, selon les cas). Idéalement, la lecture d'un texte scientifique devrait susciter une réflexion critique menant à un prolongement.
- *Question théorique.* Il y a certainement différentes manières de bien traiter une question théorique, mais il est pratiquement toujours nécessaire de commencer par un état de l'art (parfois subdivisé par auteur/par courant), de manière à bien exposer les idées des scientifiques qui ont travaillé sur ce sujet auparavant. Comme pour le rapport de lecture, les développements critiques suivent ces présentations et ne s'y mélangent pas. Les conclusions des développements théoriques peuvent éventuellement être illustrées par une application concrète et/ou déboucher sur un programme de recherches ouvert par l'exposé qui précède.
- *Analyse de données.* Lorsque l'exposé consiste principalement en un traitement spécifique de données linguistiques (inventaire et classification, analyse lexicologique, analyse statistique, etc.), il est toujours nécessaire de commencer par une description de la problématique selon laquelle le traitement en question est pertinent. Cette problématisation comporte le plus souvent un état de l'art et justifie les méthodologies de recueil et de traitement (qui doivent également être exposées). Le traitement des données suit donc ces présentations préliminaires. Il est généralement suivi d'une discussion des résultats, parfois intégrée à la conclusion (cf. *infra*).

3. **Conclusion.** La conclusion d'un travail doit « boucler » ce dernier, au sens où elle doit mettre en évidence les points forts du texte, et donc la manière dont il répond à la question définie dans l'introduction. Il est souvent utile de rappeler la progression qui a été suivie. La conclusion peut, en faisant le point sur les apports du travail, proposer des pistes de développements ultérieurs.

Le contenu de ces trois grandes parties est organisé pour faciliter la navigation entre les sections et les sous-sections du texte. Cela fait l'objet du point suivant.

2.2 Articuler les sections

Pour le lecteur, il sera d'autant plus facile de lire un travail que ce dernier est clairement subdivisé en parties identifiables dont il comprend la succession. Je présente comment il me paraît falloir subdiviser le propos (→2.2.1), numéroter les sections ainsi découpées (→2.2.2) et assurer la cohérence du texte (→2.2.3).

2.2.1 Subdiviser le propos

De manière générale, les textes-fleuves ne sont pas adaptés à l'exposé scientifique moderne. La matière doit être subdivisée et organisée en **sections thématiques** ou par **étapes** du raisonnement. La démarche de subdivision est assez complexe car ces deux aspects ne correspondent pas toujours parfaitement. Les thèmes qui constituent la problématique sont souvent entremêlés et interfèrent tout au long de la progression. Nous verrons par la suite quels outils sont à notre disposition pour rendre compte des liens entre ces deux aspects. Il est surtout important d'éviter autant que possible les allers-retours entre les points traités.

Pour rendre explicite la subdivision du propos, il est hautement recommandé d'utiliser des **intertitres**¹ représentant l'unité thématique ou l'étape de la section qu'ils surplombent, exactement comme j'ai procédé dans le présent document. Ces intertitres sont hiérarchisés entre eux pour correspondre aux regroupements susmentionnés et à leur hiérarchie. Formuler les intertitres est une tâche importante, qui permet au rédacteur de réfléchir à la pertinence des subdivisions du texte. Cela permet également d'identifier les faiblesses du plan.

Pendant le processus rédactionnel, la subdivision des sections peut être nettement plus poussée que dans le texte définitif. Par exemple, lorsque j'ai rédigé cette section 2.2.1, j'ai tout d'abord constitué son plan : « principe général, intertitres, hiérarchisation, regroupement des sous-sections ». Toutefois, au vu du peu de contenu de chacune de ces parties, et ayant conscience de me trouver déjà au troisième niveau de hiérarchie de la table des matières (→2.2.2), j'ai préféré ne pas ajouter d'intertitre et opter pour de simples **paragraphe**s regroupés.

2.2.2 Numérotter les sections

Il y a de nombreuses manières de numérotter les sections d'un texte scientifique, qui varient fortement selon les disciplines. Les linguistes utilisent très fréquemment un système permettant de **montrer la hiérarchie** des sections : le niveau de titre le plus élevé comporte les numéros 1, 2, 3, 4, etc. ; sous 1, on trouve les sous-sections numérotées 1.1, 1.2, 1.3, etc. ; sous 1.1, on trouve les sous-sections 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, etc. et ainsi de suite². Il me semble qu'il y a trois remarques principales à faire à propos de ce système de numérotation :

1. À chaque niveau, il faut éviter de numérotter un point 1 s'il n'y a pas au moins un point 2 de même niveau. Il est en effet étrange de subdiviser une section en une seule sous-section qui correspond à son contenu entier.
2. Le nombre de niveaux de profondeur dépend de l'étendue du texte. Il est raisonnable d'avoir cinq voire six niveaux de titres ou plus pour un livre de 400 pages, mais cela est sans doute excessif dans un travail faisant dix à quinze pages, pour lequel trois niveaux suffisent amplement.
3. L'introduction et la conclusion sont des cas particuliers. Parfois, elles ne sont ni numérotées, ni pourvues d'un intertitre. Parfois, l'introduction est numérotée 1, voire 0.

1 Il est nécessaire d'apprendre à utiliser le système de styles du traitement de texte (LibreOffice, Microsoft Word ou LaTeX) pour mettre en forme correctement des intertitres correspondant à des sections hiérarchisées.

2 Les traitements de texte modernes sont tous pourvus de systèmes de numérotation automatique des intertitres (dans le menu « Outils » sous LibreOffice).

2.2.3 Assurer la cohérence interne

Conjointement à la subdivision des sections, trois techniques permettent d'augmenter la cohérence interne de l'exposé et de mieux montrer les connexions entre les parties : l'utilisation de renvois, la rédaction explicite du plan des sections et le travail sur les jointures.

- **Renvois.** Le système de numérotation permet d'effectuer des renvois de manière précise et systématique. Dans le présent document, j'ai utilisé la notation « →X », où X représente le numéro de la section. On peut également employer les notations « Section X » ou « Sous-section X », mais il faut éviter d'utiliser le symbole <§>, qui correspond à un paragraphe et non à une section. Nous verrons plus loin que les notations « →X » ou « Section X » sont plus claires que la simple mention du numéro de section car cette dernière peut être confondue avec la mention d'un exemple (→3.3.2). Il est pratiquement toujours nécessaire d'utiliser des renvois vers la suite de l'exposé, mais si ce type de renvoi est trop fréquent, c'est probablement signe que le plan n'est pas assez solide.
- **Plan des sections.** Prendre l'habitude d'annoncer le plan des sections subdivisées au début de chacune d'elles est capital. Il y a en outre tout intérêt à utiliser le système de renvois que je viens de décrire directement dans ces « chapôs ». J'ai procédé de la sorte tout au long de ce document. Outre le fait qu'elle clarifie la progression de l'exposé, cette pratique oblige le rédacteur à synthétiser son propos, ce qui lui permet d'en évaluer la cohérence. Il est fréquent de se rendre compte qu'une subdivision est mal placée au moment où l'on essaye de décrire son articulation avec des subdivisions censées être de même niveau.
- **Jointures.** Le travail sur les jointures permet de fluidifier le passage d'une section à une autre. Annoncer ce qui va faire l'objet de la suite du texte en terminant une subdivision (et expliciter la pertinence de l'enchaînement) rend le texte plus digeste et diminue l'effet de surprise.

Maintenant que j'ai expliqué comment l'articulation des subdivisions du texte peut être explicitée, je vais me focaliser sur quelques conseils relatifs à la présentation du contenu de ces dernières.

2.3 Présenter le contenu

Sans entrer dans les détails du contenu de l'exposé, il me paraît essentiel de respecter trois grands principes : le cadre de travail doit toujours être explicite (→2.3.1), les idées doivent être articulées (→2.3.2) et les informations doivent être plus ou moins saillantes (→2.3.3).

2.3.1 Expliciter le cadre de travail, présenter les notions

L'évolution de la discipline, l'accroissement des connaissances et la multitude des domaines de la linguistique ainsi que des écoles de pensée posent globalement un problème pour ainsi dire philologique. Le lecteur doit pouvoir facilement déterminer le cadre de travail dans lequel l'exposé se positionne. Le **domaine** (qui définit partiellement la posture descriptive) doit toujours être précisé. Si un type d'approche particulier est choisi (comme la grammaire générative, la sémantique formelle, etc.), il est recommandé de l'expliciter dès l'introduction. La formulation peut être très simple : « Ce travail de syntaxe générative du français porte sur X », « Ce travail de dialectologie wallonne porte sur X », etc. Il arrive régulièrement que les articles scientifiques soient évasifs à ce propos. Cela est généralement justifié par le lieu de publication. Pour un travail d'étudiant, il faut toujours être le plus explicite possible.

Une autre règle de base prolonge cette idée de définition d'un cadre de travail : on n'utilise pas une notion qui n'est pas supposée connue ou qui n'a pas été clairement **présentée au préalable**. Dans un travail avancé, il est raisonnable de ne pas introduire les principes de base de l'épistémologie de la linguistique (comme la commutation ou les jugements d'acceptabilité). Par contre, si l'on parle de notions ou de principes particuliers, propres à une école ou rarement mobilisés, le lecteur est en droit d'attendre un exposé de présentation basé sur des références faisant autorité. Cet exposé doit avoir lieu avant que l'on ne fasse usage de ces notions et principes.

À nouveau, ce qui est « supposé connu » dépend justement du contexte. Il est fréquent que certaines notions très techniques soient introduites dans certains cadres et pas dans d'autres. Ainsi, dans une revue de linguistique générative, les notions de *c-command*, de *mouvement* ou de *spécifieur* n'ont pas besoin d'être présentées : le lectorat est censé les connaître. Par contre, ces notions seront probablement définies (au moins brièvement) dans un article destiné à des romanistes de toutes obédiences.

2.3.2 Articuler les idées

Cela peut paraître trivial, mais un texte constitué de phrases simplement enchaînées les unes derrière les autres est particulièrement difficile à lire. Les **articulateurs** explicitent les relations et leur utilisation doit être soignée. Dans un travail scientifique, l'explicitation des relations entre les parties du texte a beaucoup plus de valeur que la perfection esthétique de l'expression. On prendra particulièrement garde de ne pas confondre les valeurs des articulateurs ; en particulier (ce sont des problèmes récurrents), *donc* n'est pas un articulateur universel et *par contre* est limité à l'expression d'une contradiction.

Il faut garder en tête la question de l'articulation des idées lorsque l'on veut utiliser des **listes**. En effet, on n'utilise des listes (avec parcimonie) que lorsque l'on désire énumérer des éléments qui sont hiérarchiquement équivalents. Il peut s'agir de paragraphes entiers (voir notamment le texte sous →1 et sous →2.1). Ce qu'il faut à tout prix éviter, c'est d'abuser de ces listes et de s'en servir pour enchaîner des idées qui sont hiérarchisées.

2.3.3 Saillance des informations

Les éléments du texte rédigé n'ont pas la même saillance. Lorsque nous regardons une page, nous pouvons repérer les intertitres, les blocs que forment les paragraphes, les mises en forme particulières comme les listes, etc. d'un simple coup d'œil. Les moyens visuels de mettre en évidence les informations ne manquent pas, mais leur utilisation doit se faire de manière raisonnée (cf. les sous-sections précédentes). Je ne passerai pas ici en revue ces moyens et je n'en ferai évidemment pas une étude détaillée : je me limiterai à quelques commentaires sur la mise en évidence de mots/syntagmes dans les paragraphes et sur l'utilisation des notes de bas de page.

Comme illustré ici, il est possible de mettre en évidence des mots/syntagmes en faisant usage d'un corps gras ou d'une police italique – qui sert également à marquer les autonomes et les mots étrangers →3.2. Il faut se souvenir que l'utilisation du gras génère un **contraste très fort** avec les autres mots. Il ne faut donc pas en abuser. Cet usage est plutôt réservé aux manuels, aux synthèses et aux guides comme celui-ci. Dans ces cas, mettre en évidence un seul mot/syntagme par paragraphe au maximum paraît raisonnable.

Les notes de bas de page sont réservées à du contenu de second rang. C'est pour cette raison qu'elles sont reléguées hors du texte. Généralement, on y trouve des références, des réflexions annexes et, parfois, des relevés de matériaux concrets soutenant le propos. Dans ce document, les notes ne portent que sur des commentaires relatifs à la réalisation concrète d'un texte à l'aide d'un programme de traitement de texte.

Il faut garder à l'esprit que le texte doit pouvoir être lu et compris sans qu'il ne soit nécessaire de lire les notes de bas de page. En conséquence, chaque fois que vous voudrez faire une note, demandez-vous si elle est bien nécessaire :

- S'il s'agit d'une note bibliographique, le système couramment employé en linguistique permet d'insérer la référence dans le texte (→4.1).
- S'il s'agit d'une idée importante pour le développement du raisonnement, elle n'a probablement pas sa place en note et il faut la « remonter » dans le texte.
- S'il s'agit d'une idée annexe qui nécessite ou non une longue explication, peut-être pourra-t-elle faire l'objet d'un autre travail. Dans ce genre de cas, il y a lieu de se demander si la note ne peut pas être supprimée.

Un texte pourvu de nombreuses notes pour « faire sérieux » ne sera pas très efficace. Je pense au contraire que moins votre texte comportera de notes de bas de page, plus il sera lisible.

Après ces conseils concernant l'organisation générale du texte et la mise en évidence des idées principales, je vais aborder quelques éléments de mise en forme et de composition.

3 Rédiger et composer proprement

Je me focaliserai ici sur deux aspects importants de la mise en forme d'un texte imprimé. Tout d'abord, il existe des règles orthotypographiques à suivre quand on rédige un texte en français (→3.1). En outre, les linguistes appliquent des règles spécifiques pour mentionner les formes et leurs propriétés (→3.2). En dernier lieu, je donne quelques conseils de présentation des données traitées (→3.3).

3.1 Appliquer les règles orthotypographiques françaises

Reportez-vous aux nombreux guides que vous trouverez sur internet concernant les règles françaises de typographie. Je vous rappelle en particulier les règles (non exhaustives) suivantes :

- En français, les signes de ponctuation sont suivis d'une espace (sauf quand ils sont combinés) et les signes de ponctuation doubles (⟨?⟩, ⟨!⟩, ⟨»⟩, etc.) sont précédés d'une espace insécable³, à l'exception du signe des guillemets ouvrants, qui est suivi d'une espace insécable.
- Lorsque l'on cite une phrase complète entre guillemets à l'intérieur d'une autre phrase, on n'ajoute pas un deuxième point après les guillemets fermants (voir par exemple la première phrase, → 3.2).
- Dans un texte soigné, les majuscules portent des signes diacritiques le cas échéant ; p.ex. : ⟨À⟩, ⟨Ç⟩ ou encore ⟨Ō⟩.

3 La plupart des traitements de texte modernes insèrent automatiquement cette espace insécable. Sous LaTeX, il faut insérer le caractère <~> manuellement si aucun paquet linguistique n'est utilisé.

Du point de vue de l'orthographe, un texte soigné respecte les normes en vigueur. Chacune et chacun peut appliquer ou non les rectifications orthographiques de 1990, ou utiliser l'une ou l'autre forme d'écriture inclusive. Quels que soient les choix effectués, il est par contre essentiel d'en faire usage de manière cohérente et systématique.

3.2 Distinguer les formes en mention

Souvenez-vous de la blague : « Banane ça commence par un b, mais normalement ça commence par un n. » S'il ne peut s'appuyer sur l'utilisation d'un outil typographique pour distinguer les formes en mention, le lecteur est désorienté. Ces conventions relèvent, pour reprendre les termes de ma collègue Marie-Guy Boutier, de l'« **hygiène typographique** ». On distingue :

- les formes en **mention**, qui figurent en italiques ; p.ex. : « le mot *chat* compte quatre lettres » (on utilise également l'italique pour marquer les mots étrangers et mettre certains termes en évidence, →2.3.3) ;
- les notations **phonétiques** de formes en mention, qui figurent entre crochets ; p.ex. : « la chaîne phonique [ʃa] se termine par le phone [a] » ;
- les notations **phonologiques** de formes en mention, qui figurent entre barres obliques ; p.ex. : « la forme d'expression /ʃa/ comporte deux phonèmes » ;
- la mention du **signifié** d'un signe, qui figure entre guillemets (on utilise souvent des guillemets anglais pour les distinguer des guillemets français qui sont employés dans les autres cas, mais ce n'est pas systématique) ; p.ex. : « ce mot ne signifie pas “petite cloche” : un grelot n'est pas une clochette » ;
- la mention de **graphèmes**, qui se fait parfois entre simples chevrons (bien qu'on utilise aussi fréquemment les guillemets) ; p.ex. « le signe de ponctuation <,> est fréquent ».

3.3 Présenter les données

Une étude linguistique dont l'argumentation ne repose sur aucun matériau sera, au mieux, douteuse. S'il n'y a ni exemple, ni relevé de données dans votre texte, cela signifie probablement qu'il faut le revoir, voire réviser votre approche. Voici quelques repères pour présenter les matériaux, qu'il s'agisse de figures, graphiques, cartes ou tableaux (→3.3.1), ou d'exemples linguistiques (→3.3.2).

3.3.1 Figures, graphiques, cartes et tableaux

Les figures, les graphiques, les cartes et les tableaux (éléments dits « flottants ») doivent **toujours** être pourvus d'une légende qui les identifie ; p.ex. : *Fig. 1 : Diagramme dépendancier illustrant la fonction sujet*, *Tab. 2 : Relevé de la tranche 1200-1300 du corpus*, etc. Il est recommandé de ne pas considérer ces éléments flottants comme des constituants de phrase, mais de les mentionner dans le texte au moyen de leur référence. Pour les positionner, on essaye de concilier lisibilité et élégance de la composition (mais ce dernier aspect est secondaire pour un travail d'étudiant). Ces principes sont exploités dans l'utilisation que je fais de la Fig. 1.

Alfred ← sujet – parle

Fig. 1 : Diagramme dépendancier illustrant la fonction sujet

Si le travail atteint une certaine longueur, il comporte souvent une table pour chaque type d'élément flottant (→5).

3.3.2 Exemples

Que les matériaux linguistiques soient forgés ou extraits de corpus, il est nécessaire de les citer pour pouvoir les discuter. Habituellement, on met en forme les exemples dans un paragraphe séparé, d'une des trois façons illustrées ci-dessous.

- (1) Le chat dort sur le paillason.
- (2) afr. De cels de France virent les gunfanuns “Ils virent les gonfanons [fanions] de ceux de France” (Roland-BFM, v. 857)
- (3) lat. Sentimus calêre ignem
percevoir.IND.PRÉS.ACT.1PPL être chaud.INF.PRÉS. feu.ACC.M.SG.
Nous percevons que le feu est chaud

On fait référence aux exemples par leur numéro, qui se comporte comme un syntagme dans les phrases où il apparaît. Ainsi, on dira : « L'observation de (1) ne nous apprend rien sur la formation du passif », ou « Dans (3), la proposition infinitive comporte un sujet à l'accusatif : *ignem* », ou encore : « La référence qui figure à la suite de (2) est résolue dans la bibliographie ».

Comparons les trois manières de présenter les données : on voit que (1) consiste en la simple mention de l'exemple, alors que (2) indique la langue et fournit non seulement une traduction, mais également une référence (l'exemple étant tiré d'un corpus). (3) est un exemple glosé. Dans ce genre de cas, chaque mot est accompagné d'une analyse comportant au minimum une traduction littérale. D'autres informations grammaticales abrégées sont souvent ajoutées, comme cela est visible dans (3). Pour les textes en anglais, on utilise les règles de Leipzig, facilement adaptables en français⁴. Si ces informations sont cryptiques, il est recommandé de fournir une liste des abréviations utilisées.

4 Expliciter les instances énonciatives

J'insiste ici avec la plus grande fermeté : un travail scientifique doit toujours être formulé pour qu'on puisse identifier clairement **l'origine des idées et des raisonnements présentés**. Les bonnes pratiques ne se limitent pas à éviter le plagiat, ce qui est le minimum de la décence intellectuelle. Dans cette section, je présenterai des conventions de citation et de formatage de la bibliographie (→4.1) et je rappellerai qu'il faut distinguer votre apport personnel du reste de l'exposé (→4.2).

4.1 Mentionner la bibliographie

L'insertion d'un travail dans un débat collectif se fait en mentionnant les autres textes qui ont participé à la discussion. Pour ce faire, on utilise des conventions qui varient selon les disciplines et les usages. Ainsi, en critique littéraire, on procède différemment de ce qui est exposé ci-dessous. Je vais présenter ici celles qui sont les plus courantes en linguistique à l'heure actuelle (→4.1.1). Ensuite, je dirai un mot de la liste des travaux consultés, qui devra figurer à la fin du texte que vous rédigez (→4.1.2).

4.1.1 Appliquer systématiquement les conventions de citation des ouvrages

On appliquera rigoureusement les conventions qui suivent – tous les cas ne sont pas couverts dans ce guide. Tout d'abord, les références bibliographiques des **travaux de linguistique** se présentent de plus

4 <https://www.eva.mpg.de/lingua/pdf/Glossing-Rules.pdf>.

en plus sous la forme « Auteur Date : pages ». Ainsi, pour mentionner que l'on se réfère à la page 10 de l'ouvrage d'Anne Abeillé intitulé *Les nouvelles syntaxes. Grammaires d'unification et analyse du français* et publié à Paris chez A. Colin en 1993, on note tout simplement « Abeillé 1993 : 10 ». Noter simplement « Abeillé 1993 » est possible, mais cela signifie qu'on fait référence à l'ensemble du travail, comme dans « Abeillé 1993 présente en détail les grammaires d'unification. »

On notera en particulier ces conventions d'usage. Cette mention apparaît le plus souvent entre parenthèses dans le texte ; p.ex., on écrit : « Cette idée a été présentée précédemment (Abeillé 1993 : 10). » S'il n'y a aucune ambiguïté possible, on peut se passer du nom de l'auteur dans la parenthèse (cela arrive quand on vient de le donner) ; p.ex. : « Anne Abeillé a évoqué cette évolution précédemment (1993 : 10). »

On mentionne tous les noms lorsque deux auteurs sont responsables, mais seulement le premier, suivi de « et coll. » ou « *et al.* » quand il y en a davantage. Ainsi, pour l'article de Dufter et Stark intitulé « La variété des variétés : combien de dimensions pour la description ? Quelques réflexions à partir du français » et paru en 2002, on note « Dufter et Stark 2002 », alors que pour la *Bibliographie sélective de linguistique française et romane* de 1997, par Bal, Germain, Klein et Swiggers, on note « Bal *et al.* 1997 ».

Lorsque l'on cite des **sources** (littéraires ou non) ou des corpus, on utilise souvent d'autres notations abrégées. Par exemple, à la suite de (2) dans la sous-section →3.3.2, j'ai indiqué « Roland-BFM, v. 857 » pour indiquer que je me servais de l'édition de l'œuvre médiévale *La Chanson de Roland* telle qu'elle est fournie par la Base de Français Médiéval.

Les **ouvrages de référence**, ou les grands recueils de matériaux et dictionnaires sont souvent représentés par un sigle. Par exemple, l'*Atlas linguistique de la France* est cité en utilisant le sigle « ALF ».

Bien entendu, ni les notations abrégées ni les notations « Auteur Date » ne se suffisent à elles-mêmes : il est nécessaire que le travail soit accompagné d'une liste exhaustive des sources et des travaux utilisés. Ceci fait l'objet de la sous-section suivante.

4.1.2 Énumérer les références

On met toujours la liste des références consultées à la fin du travail. Cette liste contient exclusivement ce dont on a **fait usage explicitement** (dans le cas présent, j'ai énuméré les références dans un but illustratif). Il est contre-productif de mentionner tous les travaux qui pourraient avoir un lien avec le sujet traité s'ils ne sont pas mentionnés dans le texte. Si vous avez envie d'ajouter un ouvrage ou un article à la liste des références, réfléchissez à comment l'intégrer intelligemment dans l'exposé. Je ne vais pas détailler ici les raisons qui poussent à citer ou non tel ou tel travail antérieur. Je me bornerai à vous rappeler que vous devez toujours expliquer **ce que vous a apporté** la lecture des ouvrages et articles que vous mentionnez.

Reportez-vous à la liste des références qui figure à la fin de ce travail pour apprendre par l'exemple comment les mettre en forme :

- *Livres*. Abeillé 1993 (une autrice) ; Ernout et Thomas 1953, ainsi que Bal *et al.* 1997 (deux auteurs et davantage).

- *Livre réédité.* Perret 2020.
- *Ouvrage collectif.* Klump *et al.* 2014 (recueil d'articles).
- *Articles.* Dufter et Stark 2002 (dans une revue) ; Van Acker 2011 (dans des actes de colloque).
- *Rapport rédigé par une organisation.* Organisation internationale de la Francophonie. 2019.
- *Mention d'une URL.* ALF (= Gilliéron et Edmont 1902-1910).
- *Édition.* Roland-BFM (= Moignet 1972).

Remarquez que la date suit immédiatement la mention des noms des auteurs, de façon à faciliter la mise en relation des citations avec la liste des références.

Les cas sont si nombreux et si variés qu'il m'est impossible de les couvrir tous dans ce guide. L'important est de retenir que la liste des références doit être systématique et cohérente.

4.2 Distinguer *je* des autres

À chaque nouvelle idée introduite dans le texte, le lecteur doit pouvoir comprendre si vous donnez votre avis personnel ou si vous rapportez l'avis d'autrui. N'hésitez pas à faire usage de formulations explicites comme « À notre avis, cette forme n'est pas héréditaire, mais elle est issue d'une réflexion tardive. En effet,... » ou « Il résulte de la présentation précédente que nous pouvons accepter l'hypothèse selon laquelle... ». Des formulations de ce type montrent bien que vous engagez votre propre jugement.

L'avis et les idées d'autrui sont rapportés en mentionnant leur origine. Il y a trois manières classiques de procéder. Premièrement, on peut citer un extrait long, en retrait :

Comme la plupart des théories syntaxiques actuelles, les grammaires d'unification sont nées d'une critique de la grammaire générative transformationnelle de la fin des années soixante-dix (Abeillé 1993 : 10).

Deuxièmement, si le texte cité est bref, ou que l'on ne cite qu'une portion de phrase, on peut mettre la citation entre guillemets, comme dans le cas où on veut seulement rappeler que « les grammaires d'unification sont nées d'une critique de la grammaire générative transformationnelle » (Abeillé 1993 : 10). Dans ce genre de cas, où la citation est intégrée à l'énoncé dont vous êtes responsable, il faut indiquer entre crochets si vous apportez des modifications à la formulation originale – pour rendre le texte compréhensible ou pour l'adapter à la syntaxe. Ainsi, on pourrait rappeler qu'Abeillé nous dit que « la plupart des théories syntaxiques [utilisées au début des années 1990] sont nées d'une critique de la grammaire générative » (1993 : 10). Observez comment j'ai utilisé des crochets pour modifier le texte sans en trahir le contenu. Troisièmement, on peut reformuler les idées et omettre les guillemets (réservés aux citations verbatim). Par exemple, je peux rappeler que, selon Abeillé (1993 : 10), c'est la rupture avec la grammaire générative qui explique le développement de nouvelles approches d'analyse syntaxique. Dans tous ces cas, le passage concerné est **localisé précisément** dans le travail de ma collègue, même si son texte n'est pas cité *in extenso*.

Notez qu'en sciences, « *je* est un autre » : si vous citez un de vos travaux précédents (pourquoi pas ?), vous devez employer des guillemets ou mettre le texte en retrait et y ajouter une référence bibliographique.

5 Péritexte

Je ne m'étendrai pas sur les conseils de cette dernière section, qui sont censés vous rappeler que vous devez soigner l'« emballage », toujours dans l'optique de faciliter la vie du lecteur.

1. Un certain nombre d'éléments sont obligatoires : le **titre**, la **mention de l'auteur/autrice** et la **date** de rédaction. Le titre n'est pas anodin. Concevez ce dernier comme un résumé ultra-concentré de tout ce qui va être exposé ensuite. Évitez les titres cryptiques ou ambigus.
2. Prenez l'habitude d'ajouter un **résumé** au début de votre travail. Il s'agit d'un résumé de quelques lignes qui explique ce que vous allez présenter, selon quelle méthodologie et à quoi votre exposé aboutit. N'ayez pas peur de dévoiler vos découvertes dans le résumé : comme exposé plus haut, votre texte n'a pas pour objectif de surprendre.
3. Il est également souvent utile d'accompagner le travail d'une liste de **mots-clefs** qui correspondent au domaine et au sujet traité ; p.ex. : « syntaxe, complément déterminatif, régime des prépositions » ou encore « géographie linguistique, cartographie, tracé des isoglosses ». En lisant ces mots-clefs, on se fait une idée générale préalable de ce dont parle le travail. Par ailleurs, ils servent à indexer les travaux des scientifiques dans les bases de données.
4. Si le travail atteint une certaine taille, il est courant d'y insérer des tables permettant au lecteur d'y naviguer (table des matières, table des figures, table des tableaux), ainsi que différentes sortes d'index (notions, noms, lieux)⁵.

6 Conclusion

J'ai commencé mon exposé en délimitant les enjeux de la rédaction scientifique (→1), en insistant sur la nécessité, pour en faciliter la lecture, de produire un texte cohérent, analytique et prévisible. J'ai décrit comment on rend explicite la structure du texte, notamment en ayant recours à un système simple de numérotation des sections (→2), grâce auquel il est facile de faire des renvois et d'annoncer le plan des sous-sections. J'ai ensuite insisté sur la nécessité de soigner la présentation matérielle (→3) et sur l'exigence fondamentale qui consiste à bien identifier la source des idées (→4). Ce dernier point a été l'occasion de parler des conventions de citation et de présentation des références. J'ai terminé par des conseils sur le péri-texte (→5).

J'espère que ce guide vous sera utile. *A minima*, j'espère qu'il vous permettra de comprendre clairement quelles sont mes attentes et en quoi elles sont justifiées. Les règles que vous avez lues comportent une part d'arbitraire, mais elles ne sont pas là pour brider votre créativité intellectuelle ! Au contraire : elles doivent vous permettre de rendre compréhensible votre pensée personnelle et originale.

⁵ Word, LibreOffice et LaTeX peuvent générer ces tables et ces index automatiquement sur la base d'une mise en forme ou d'une annotation systématique du texte.

En guise de dernière recommandation, souvenez-vous que le seul moyen d'apprendre à rédiger convenablement est de lire et de rédiger le plus possible. Il m'a personnellement fallu des années d'entraînement dans le domaine et j'en apprend encore tous les jours.

Remerciements

Je remercie les personnes suivantes, qui se sont donné la peine de relire et de commenter le présent guide et ont ainsi permis de l'améliorer : Eva Buchi, Laurent Demoulin, Bernadette Dewitte, Léonore Dubru, Julie Glikman, Nicolas Gregov, François Provenzano, Sarah Radicchi, Pierre-Yves Sevenants, ainsi que les étudiantes et étudiants du cours de *Questions de linguistique générale* (2021-2022) à l'ULiège.

Références citées

Sources

- ALF = Gilliéron, J. et Edmont, E. 1902-1910. *Atlas linguistique de la France*. Paris : Champion. [En ligne : <http://lig-tdcge.imag.fr/cartodialect5/#/>, consulté le 12/08/2020.]
- Roland-BFM = Moignet, G. (éd.). 1972. *La Chanson de Roland*. Paris : Bordas, 1972. [Publié en ligne par l'ENS de Lyon dans la Base de français médiéval, dernière révision le 24-2-2014, <http://catalog.bfm-corpus.org/roland>, consulté le 20/03/2022.]

Études

- Abeillé, A. 1993. *Les nouvelles syntaxes. Grammaires d'unification et analyse du français*. Paris : A. Colin.
- Bal, W., Germain, J., Klein, J. et Swiggers, P. 1997. *Bibliographie sélective de linguistique française et romane*. Bruxelles : Duculot.
- Dufter, A. et Stark, E. 2002. « La variété des variétés : combien de dimensions pour la description ? Quelques réflexions à partir du français », *Romanistisches Jahrbuch* 53 : 81-108.
- Ernout, A. et Thomas, F. 1953. *Syntaxe latine*. Paris : Klincksieck.
- Klump, A., Kramer, J. et Willems, A. (éds). 2014. *Manuel des langues romanes*. Berlin et Boston : de Gruyter.
- Organisation internationale de la Francophonie. 2019. *La langue française dans le monde. 2015-2018*. Paris : Gallimard.
- Perret, M. ⁵2020. *Introduction à l'histoire de la langue française*. Paris : A. Colin.
- Van Acker, M. 2011. « L'émergence des langues romanes : continuités et discontinuités », in Argod-Dutard, F. (éd.). *Le français et les langues d'Europe*. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 27-43.